

1 Votre entreprise renforce son impact sur le dynamisme économique du territoire

Votre entreprise contribue naturellement par son activité à la dynamique économique locale. Mais sa réussite dépend aussi de la vitalité et de l'attractivité du territoire. L'émergence de nouvelles entreprises et leur développement sont parmi les facteurs-clés du développement économique et de la cohésion sociale sur chaque territoire. En soutenant la plateforme Initiative, vous consolidez l'écosystème dans lequel votre entreprise réussit.

2 Vous associez votre entreprise à un réseau efficace et reconnu partout en France

Une plateforme du réseau Initiative France est un lieu privilégié d'échanges entre les acteurs économiques locaux. Réunis autour d'un enjeu commun, ils tissent des relations solides entre eux. En rejoignant la plateforme, en tant que chef d'entreprise, vous approfondissez vos liens avec le territoire. Et vous devenez l'un des 15000 bénévoles d'Initiative France. Présidé par Louis Schweitzer, Initiative France réunit 228 plateformes qui, en 2014, ont financé plus de 16000 entreprises permettant la création de près de 40000 emplois.



3 Vous offrez à vos salariés l'opportunité d'une action citoyenne

Engagés au nom de votre entreprise auprès de la plateforme Initiative et des entrepreneurs, vos salariés trouveront du sens à transmettre leurs compétences et s'enrichiront des nombreuses rencontres possibles dans une plateforme. Ils disposeront d'une connaissance approfondie du tissu économique dans lequel évolue votre entreprise. Cet investissement peut également relever du mécénat de compétences.



4 Vous vous impliquez dans une démarche responsable au bénéfice de votre territoire

La confiance, la solidarité et la gratuité sont au cœur du projet du réseau Initiative France. Sa finalité est d'agir en faveur de l'emploi et du développement économique durable des territoires. L'engagement de votre entreprise au sein d'une plateforme Initiative s'inscrit pleinement dans une politique de responsabilité sociétale (RSE).

5 Vous bénéficiez de réductions d'impôts

La plupart des plateformes Initiative disposent de l'agrément fiscal permettant aux donateurs de bénéficier de réductions d'impôts. Les entreprises peuvent déduire de leur impôt 60% du montant de la somme versée dans la limite de 0,5% de leur chiffre d'affaires. Pour les particuliers, les réductions d'impôt sur le revenu sont de 66% du montant de leurs dons (dans la limite de 20% du revenu imposable). Les personnes assujetties à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) peuvent effectuer un don à la plateforme Initiative de leur choix.



RETROUVEZ TOUTES LES COORDONNÉES SUR
   www.initiative-france.fr

228* plateformes locales
22 coordinations régionales
1 coordination nationale

* au 1^{er} janvier 2015

INITIATIVE THAU
4, Avenue d'Aigues
BP 600
34110 FRONTIGNAN
Tél : 04 67 45 47 75

Votre plateforme